

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2758

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 473, substituer aux mots :

« de la taxe spéciale »

les mots :

« des taxes spéciales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.